AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande no 2024-43

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

À la séance ordinaire qui sera tenue le 8 octobre 2024 au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2024-43 :
100, BOULEVARD DU DOMAINE (LOT 2 070 303)

La demande vise à permettre la construction d'un bâtiment principal dont la façade principale sera orientée vers la cour latérale au lieu de la cour avant tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 8 octobre 2024.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 SEPTEMBRE 2024.

Me Catherine Fortier-Pesant,
Greffière